



COMPTE-RENDU SYNTHÉTIQUE DES DÉLIBÉRATIONS PRISES
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
DANS SA SÉANCE DU 24 MARS 2022
(Application de l'article L.2121-25
du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal s'est réuni salle du Conseil en Mairie de Boissise-le-Roi, le 24 mars 2022, après convocation légale du 17 mars 2022, sous la présidence de Madame Véronique CHAGNAT, Maire.

Étaient présents : Mme CHAGNAT, Mme DEBBABI, M. SEIGNANT, Mme THOMAS, M. BARREAU, Mme BONNET, M. CERVO, M. BEAUFUMÉ, M. FERNANDES, M. BÉLIEN, Mme PHILIPPE, M. BULICH, M. SANTOS, Mme POULAIN DUFOUR, M. MONIN, Mme PETOUX-VERGELIN, Mme ROUSTEAU, Mme NABAIS-TOMÉ, Mme RUELLE, Mme ROISNEAUX, M. BRIAND, Mme DAL PRA.

Étaient excusés : M. BONGARS (pouvoir à M. SEIGNANT), M. OUDOIRE (pouvoir à Mme CHAGNAT), Mme GLAVIER (pouvoir à Mme DEBBABI), Mme DELORME (pouvoir à Mme CHAGNAT).

Était absente : Mme MEDEIROS

Secrétaire de séance : M. MONIN

Approbation du procès-verbal de la séance du 17 février 2022 à l'unanimité.

1 – COMPTE DE GESTION DU TRESORIER 2021

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité (2 abstentions de M. BRIAND et Mme DAL PRA), approuve le Compte de Gestion du receveur Municipal pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la commune pour le même exercice.

2 – COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité (2 votes contre de M. BRIAND et Mme DAL PRA), approuve le Compte Administratif 2021.

3 – BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité (2 votes contre de M. BRIAND et Mme DAL PRA et 3 abstentions sur le vote du compte 65, subventions aux associations, de M. MONIN, M. BULICH, et Mme DAL PRA en tant que membres du bureau de ces associations), adopte le Budget Primitif 2022 avec la reprise des résultats 2021 et les restes à réaliser.

4 – TAUX D'IMPOSITION 2022

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les taux d'imposition pour 2022, sans changement avec 2021.

5 – GARANTIE D'EMPRUNT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accorde sa garantie à Trois Moulins Habitat pour le remboursement du prêt lié à la construction de 55 logements Chemin de la Folie à Orgenoy.

6 – JARDINS PARTAGES

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, s'engage à maintenir l'affectation de la parcelle YB 403p en espace vert ouvert au public pour une durée minimale de 25 ans.

7 – CONVENTION FRAIS DE SCOLARITE AVEC DAMMARIÉ LES LYS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention de participation pour un montant de 720 € avec la ville de Dammarie-les-Lys pour un enfant en classe ULIS pour l'année scolaire 2021/2022.

A BOISSISE-LE-ROI, le 25 mars 2022



Le Maire,

Véronique CHAGNAT